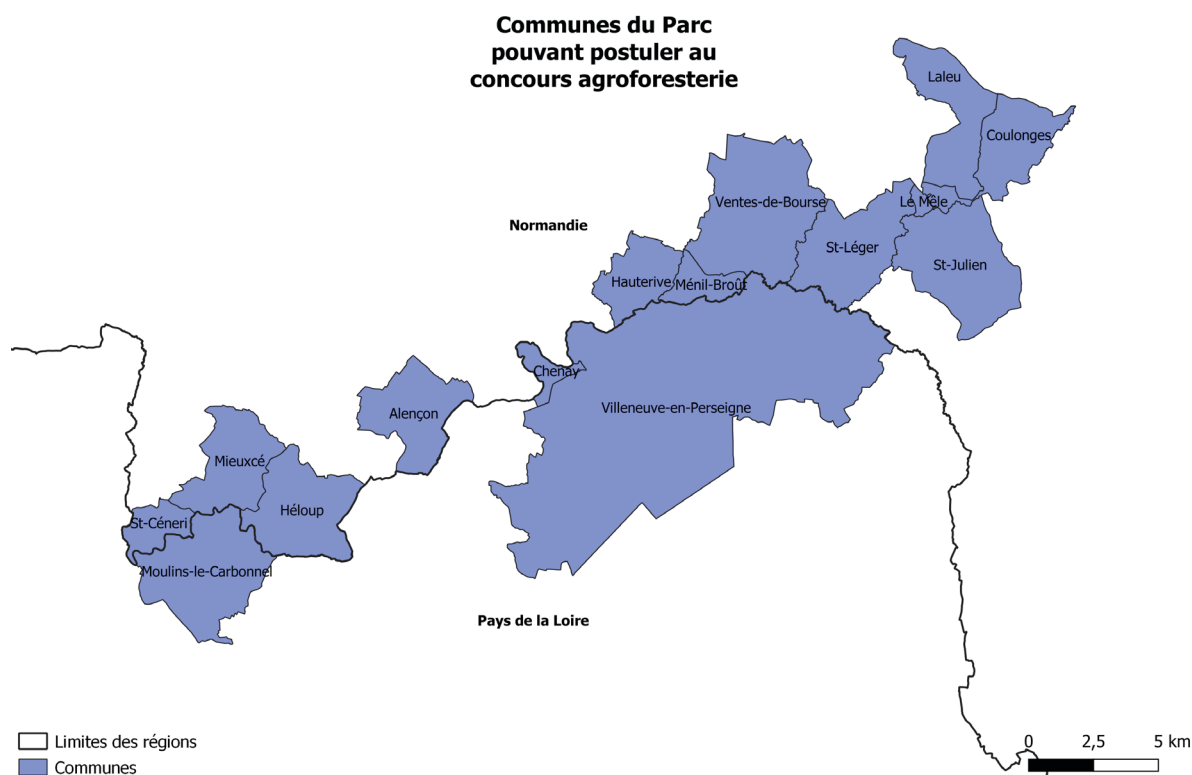


CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE
CATÉGORIE AGROFORESTERIE

Présentez vos plus belles parcelles bocagères



Le concours agroforesterie met en valeur les pratiques des agriculteurs intégrant l'arbre dans leurs fermes, tout en préservant la biodiversité. Le terme agroforesterie est ici compris dans sa forme la plus large : haies, prés-vergers, ripisylves, arbres têtards, etc.



COMMUNES ÉLIGIBLES

> Sarthe

- Chenay
- Moulins-le-Carbonnel
- Villeneuve-en-Perseigne

> Orne

- Alençon
- Coulonges-sur-Sarthe
- Hauterive
- Héloup
- Laleu
- Le Mêle-sur-Sarthe
- Le Mênil-Broût
- Les Ventes-de-Bourse
- Mieuxcé
- Saint-Cénéri-le-Gérei
- Saint-Julien-sur-Sarthe
- Saint-Léger-sur-Sarthe

LE CONCOURS

Par leurs pratiques, les agriculteurs sont de véritables artisans du paysage. Leur rôle dans la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau notamment, est considérable. Ce concours permet de mettre à l'honneur ces pratiques qui préservent et valorisent la présence de l'arbre, sous toutes ses formes.

Les arbres champêtres et plus particulièrement les haies bocagères apportent de nombreux avantages : délimitation de parcelles, brise-vent, abri pour le bétail, régulation des écoulements hydrauliques, protection des sols de l'érosion, production de bois, stockage de carbone,

réservoirs de biodiversité, fertilisation des sols et amélioration du cadre de vie. Territoire d'élevage, la vallée de la Sarthe est tournée vers des herbages extensifs, où les prairies (plus ou moins humides) sont bien souvent entourées de haies, et où de nombreux arbres têtards sont présents, c'est pourquoi ce secteur a été choisi pour cette deuxième édition.

Le Parc a choisi d'organiser ce concours sur la zone Natura 2000 de la Haute vallée de la Sarthe afin de valoriser l'arbre champêtre, son rôle dans la préservation de la biodiversité et, plus largement, l'ensemble de ses bénéfices.

LE CONCOURS EST OUVERT GRATUITEMENT À :

Tous les **agriculteurs et agricultrices** en activité situés sur le secteur retenu (voir ci-contre).

POUR PARTICIPER, IL FAUT :

- Choisir une parcelle en agroforesterie qui participe pleinement au système de l'exploitation.
- Vérifier (si besoin avec l'aide du Parc), que cette parcelle présente un intérêt agroforestier.
- Faire acte de candidature en complétant la fiche d'inscription.
- Ouvrir sa ferme au jury fin août pour lui présenter la parcelle et son rôle dans l'exploitation.

UN CONCOURS EN 2 CATÉGORIES :

- **Implantation** : parcelle d'agroforesterie âgée de 4 ans minimum et ayant été mise en place par l'agriculteur candidat. C'est la conception du système et son implantation qui sont évaluées
- **Gestion** : parcelle d'agroforesterie âgée de 10 ans minimum, qu'elle ait été installée par l'agriculteur en place ou précédemment. Ce sont les pratiques de gestion du système agroforestier qui sont évaluées.

Chaque agriculteur peut s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces catégories selon son projet.

UN CONCOURS EN DEUX ÉTAPES

Étape 1 • Concours local

- > Visite des parcelles candidates (fin août 2023) et délibération du jury.
- > Remise des prix locaux. L'agriculteur lauréat représentera ensuite le territoire au concours national.

Étape 2 • Concours général agricole

- > Délibération du jury national pour désigner les fermes lauréates du concours nationaux, d'après les informations envoyées par les jurys locaux
- > Remise des prix nationale au salon de l'agriculture, en présence du lauréat local, en février-mars 2024.

LE JURY

Les parcelles récompensées sont celles qui présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique.

Le jury est composé d'experts dans les domaines suivants : agroforesterie, foresterie, arboriculture, agronomie, agroécologie, sciences de l'environnement, écologie, paysage, etc.

Les critères évalués permettent de relier l'équilibre agroécologique des parcelles aux préoccupations techniques des agriculteurs et des territoires.

LES CRITÈRES EN DÉTAILS

- Aménagement de la parcelle
- Richesse de la faune et de la flore
- Fonctionnalités agroécologiques de la parcelle pour le sol et l'eau
- Observation du linéaire sous-arboré et des pieds de haie
- Cohérence des pratiques au regard des objectifs agricoles, sylvicoles et socio-économiques
- Résilience et durabilité de la parcelle
- Cohérence des pratiques au regard des enjeux paysagers et environnementaux
- Intégration sociale de la mise en œuvre du projet agroforestier



ZOOM SUR LE GAGNANT DE L'ÉDITION PRÉCÉDENTE

L'EARL du Bois basée à Juvigny-Val-d'Andaine a représenté le Mortainais-Domfrontais au niveau national, et est arrivée deuxième dans la catégorie gestion. Cette ferme 100 % en herbe avec prés-vergers et prairies entourées de haies a séduit les jurys à la fois nationaux et locaux.

Candidatez avant le 6 août 2023

CONTACT

Parc Normandie-Maine

Le Chapitre, CS 80005
61320 Carrouges Cedex
02.33.81.75.75
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Mariette Petitjean

Chargée de mission bocage
06.86.40.31.41
mariette.petitjean@parc-normandie-maine.fr

Parc Normandie-Maine | Avril 2023 | Crédits photos : ©Parc naturel régional Normandie-Maine

